



ACADEMIE
DES BEAUX-ARTS
INSTITUT DE FRANCE



CITÉ INTERNATIONALE DES ARTS - 320 artistes en résidence

APPEL À CANDIDATURES

ouvert du 2 février au 2 avril 2026

PROGRAMME DE RÉSIDENCES D'ARTISTES

"ARCHITECTURE & PAYSAGE" 2026 - 2027

L'Académie des beaux-arts et la Cité internationale des arts ont lancé, en 2022, un programme qui permet chaque année d'accueillir et d'accompagner professionnellement deux architectes ou paysagistes en résidence dans un atelier-logement sur le site du Marais de la Cité internationale des arts à Paris. Elles proposent également, sur ce même site, un programme destiné aux chorégraphes. Quatre autres résidences accueillent, sur le site de Montmartre de la Cité internationale des arts, des artistes relevant du champ des « arts visuels ».

Ces trois programmes s'inscrivent, pour l'Académie des beaux-arts, dans le projet global d'accueil d'artistes et de chercheurs en résidence qui se déploie sur plusieurs sites qu'elle possède (Villa Dufraigne à Chars, Villa Marmottan à Boulogne-Billancourt, Villa Ephrussi de Rothschild à Saint-Jean-Cap-Ferrat) ou dans les institutions dont elle est partenaire (Villa Médicis, Casa de Velázquez, Château de Lourmarin, etc.).

Pour la Cité internationale des arts, ils favorisent la mobilité et la rencontre d'artistes de la scène internationale. Ils s'inscrivent dans la démarche de l'institution qui développe des partenariats permettant d'apporter des soutiens financiers et professionnels aux artistes et aux chercheurs accueillis, tout en construisant un accompagnement dédié et une ouverture au contexte et au réseau artistique français.

LA RÉSIDENCE

Deux architectes-paysagistes en résidence sur le site du Marais de la Cité internationale des arts à Paris bénéficient :

- d'un atelier-logement durant **5 mois, du 3 septembre 2026 au 28 janvier 2027 ou du 2 février 2027 au 28 juin 2027**
- d'une bourse de vie mensuelle de **1500 euros bruts**, versée par l'Académie des beaux-arts
- d'une aide à la production d'un montant maximum de **3000 euros toutes taxes comprises**, versée par l'Académie des beaux-arts après concertation et présentation de justificatifs
- d'un **accompagnement professionnel** composé de temps de rencontres et de mise en réseau organisés par les partenaires du programme de résidences, avec les membres et correspondants de l'Académie des beaux-arts, ainsi qu'avec le réseau professionnel de la Cité internationale des arts
- d'un **soutien à la visibilité de la recherche et de la création** organisé dans le cadre des portes ouvertes d'ateliers de la Cité internationale des arts.

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le programme est ouvert aux architectes ou paysagistes de toutes nationalités :

- résidant en France ou à l'étranger
- ayant une pratique qui s'inscrit dans le champ de l'architecture et du paysagisme
- pouvant témoigner d'une activité professionnelle de 5 ans minimum
- titulaires d'un diplôme d'études en architecture

Les frais de transport et de déménagement ne sont pas pris en charge.

La présence en résidence à Paris est obligatoire pour toute la durée du projet, idéalement de manière continue.

Les candidatures d'architectes ou paysagistes ayant déjà bénéficié d'une résidence à la Cité internationale des arts ne sont pas éligibles.

Les candidatures en duo sont acceptées, et donneront lieu à l'attribution d'un seul atelier-logement, le versement d'une seule bourse de vie et d'une seule aide à la production durant la période de résidence énoncée.

Les artistes sélectionnés sont invités à participer aux évènements de l'Académie et de la Cité internationale des arts et sont tenus de se rendre disponibles pour les ateliers ouverts en fin de résidence, où ils présenteront leur recherche en cours et échangeront avec le public.

LES CONDITIONS D'ACCUEIL

D'une superficie d'environ 35 m², l'atelier-logement est conçu pour allier recherche et vie quotidienne. Il se compose d'une pièce de travail, d'une cuisine, d'une salle d'eau et d'un espace nuit.

L'atelier-logement peut accueillir jusqu'à deux adultes et un enfant de moins de 10 ans. La présence d'un accompagnateur ou d'un visiteur est subordonnée à la prise en charge financière correspondante par l'artiste, conformément à la grille tarifaire en vigueur de la Cité internationale des arts.

Les informations pratiques liées aux contexte d'accueil en résidence peuvent être consultées sur les documents disponibles au lien suivant :

https://drive.google.com/drive/folders/1JEdISP8VwiIP8R-h4PImCHI_1OfSxyO?usp=drive_link

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le formulaire d'inscription est disponible sur la plateforme dédiée :

<https://academiedesbeauxarts.wiin.io/fr/applications/programme-de-residences-academie-des-beaux-arts-x-cite-internationale-des-arts-2026>

Seront demandés dans le formulaire :

un *curriculum vitae* détaillé (4 pages maximum), en français ou en anglais (document de type PDF demandé)

le diplôme d'architecte (document de type PDF demandé)

un dossier artistique, en français ou en anglais, illustré et légendé de 15 pages maximum (document PDF demandé) complété de fichiers vidéo (mp4, avi) et/ou de liens internet renvoyant vers des sites vidéo, plateformes photos, etc.

une note d'intention, en français ou en anglais de 3 pages maximum, dans laquelle les candidats exposent les motivations qui animent leur démarche et leur intérêt à intégrer le programme de résidence. Ils devront justifier les raisons pour lesquelles leur recherche en cours explique la nécessité de cette résidence à Paris, avec l'Académie des beaux-arts et à la Cité internationale des arts, d'un point de vue artistique, de parcours et de réseau professionnel (document de type PDF demandé)

une ou deux lettres de recommandation maximum émanant de personnalités qualifiées ou de responsables de structures culturelles publiques ou privées : école, institution culturelle, galerie, association, maison d'édition, etc. (document de type PDF demandé)

Les candidatures collectives donnent lieu à un seul dépôt de candidature au nom des deux artistes, pour un projet commun.

LE JURY

Les candidatures seront examinées par un jury pluridisciplinaire composé, d'une part, de membres et correspondants de l'Académie des beaux-arts et, d'autre part, de représentants de la Cité internationale des arts. Le jury, qui pourra accueillir des personnalités extérieures, sera présidé par le secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts.

Outre l'évaluation du parcours professionnel du candidat, les membres du jury accorderont une attention particulière :

à la qualité du dossier

à l'argumentaire présenté autour de la valeur ajoutée de cette perspective de résidence à Paris et au sein de la Cité internationale des arts

au protocole de recherche et de travail envisagé et aux contacts ou partenariats déjà établis dans la perspective de développement d'un projet en résidence

LE CALENDRIER

Dépôt des candidatures : du 2 février au 2 avril 2026 à minuit (heure de Paris GMT + 1)

Annonce des résultats : fin juin 2026

Dates de résidences : du 3 septembre 2026 au 28 janvier 2027 ou du 2 février au 28 juin 2027

Pour toute question ou information complémentaire, merci d'adresser un courrier électronique à programmes@academiedesbeauxarts.fr

L'ACADEMIE DES BEAUX-ARTS

L'Académie des beaux-arts est l'une des 5 académies composant l'Institut de France. Institution placée sous la protection du Président de la République, accueillant 67 membres, 16 membres associés étrangers et 67 correspondants, elle veille à la défense du patrimoine culturel français et encourage la création artistique dans toutes ses expressions en soutenant de très nombreux artistes et associations par l'organisation de concours, l'attribution de prix, le financement de résidences d'artistes et l'octroi de subventions à des projets et manifestations de nature artistique. Instance consultative auprès des pouvoirs publics, l'Académie des beaux-arts conduit également une activité de réflexion sur les questions d'ordre artistique. Elle entretient en outre une politique active de partenariats avec un important réseau d'institutions culturelles et de mécènes. Afin de mener à bien ces missions, l'Académie des beaux-arts gère son patrimoine constitué de dons et legs, mais également d'importants sites culturels tels que, notamment, le Musée Marmottan Monet (Paris), la Villa et la Bibliothèque Marmottan (Boulogne-Billancourt), la Maison et les jardins de Claude Monet (Giverny), la Villa et les jardins Ephrussi de Rothschild (Saint-Jean-Cap-Ferrat), la Maison-atelier Lurçat (Paris), la Villa Dufraine (Chars), l'Appartement d'Auguste Perret (Paris), ainsi que la Galerie Vivienne (Paris) dont elle est copropriétaire et où elle vient d'ouvrir La Galerie de l'Académie des beaux-arts, son nouvel espace d'exposition.

www.academiedesbeauxarts.fr

LA CITE INTERNATIONALE DES ARTS

La Cité internationale des arts est une résidence d'artistes qui rassemble, au cœur de Paris, des artistes et leur permet de mettre en œuvre un projet de création ou de recherche dans toutes les disciplines.

Sur des périodes de deux mois à un an, la Cité internationale des arts permet à des artistes de travailler dans un environnement favorable à la création, ouvert aux rencontres avec des professionnels du milieu culturel. Les résidents bénéficient d'un accompagnement sur mesure de la part de l'équipe de la Cité internationale des arts.

Dans le Marais ou à Montmartre, l'atelier-logement (espace de vie et de création) dont bénéficient les résidents leur permet de cohabiter avec plus de 300 artistes et acteurs du monde de l'art de toutes les générations, de toutes les nationalités et de toutes les disciplines. En collaboration avec ses nombreux partenaires, la Cité internationale des arts ouvre plusieurs appels à candidatures thématiques et/ou sur projet tout au long de l'année.

www.citedesartsparis.net